

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

1/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial INFINITY® FX
Code du produit (UVP) 85765868
Numéro de la FDS 102000031055
No. d'Enregistrement PCP 33248

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Toxicité aiguë(Oral(e)): Catégorie 4
Irritation oculaire: Catégorie 2A
Irritation cutanée, Toxicité pour la reproduction, Cancérogénicité: Catégorie 2
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1B
Danger par aspiration: Catégorie 1

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

2/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

|| **Mention d'avertissement:** Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter de respirer brouillards/ aérosols.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
NE PAS faire vomir.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas d'autres dangers non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

3/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	11.02
Bromoxynil heptanoate	56634-95-8	10.66
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr	81406-37-3	9.02
Pyrasulfotole	365400-11-9	2.7
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	0.68
Carbonate de propylène	108-32-7	20.0
Ethoxylat d'alcool gras	78330-21-9	10.0
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	24.1
2-Ethylhexanol	104-76-7	1.5
Naphtalène	91-20-3	3.8
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, sels de calcium	90194-36-8	2.3

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Risques	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

4/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair 101.5 °C

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Explosivité Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

5/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.
Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Éviter une exposition directe au soleil. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Bromoxnyl octanoate	1689-99-2	0.21 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	05 2013	CAD BC OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

6/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

(Non aérosol)				
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	03 2014	CAD MB OEL
(Non aérosol)				
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
(Non aérosol)				
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	525 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	200 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
(Vapeur.)				
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	250 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
(Vapeur.)				
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

7/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TLV)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide, clair
Couleur	beige à brun
Odeur	aromatique, de solvant
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	3.0 - 4.5 (10 %) (23 °C) (eau désionisée)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	101.5 °C
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

8/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	1.15 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Bromoxynil octanoate: log Pow: 5.4 Heptanoate de bromoxynile: log Pow: 5.9 Fluoroxypyr-meptyl: log Pow: 5.04 Pyrasulfotole: log Pow: -1.362 Mefenpyr-diethyl: log Pow: 3.83 (21 °C)
Viscosité, dynamique	24.7 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 20 /s
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

9/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Une irritation des yeux modérée peut survenir.
Peau	Irritation modérée de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) 550 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) 5.05 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide.
Toxicité cutanée aiguë	Donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritation modérée de la peau. (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritation modérée des yeux. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Sensibilisant (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Bromoxynil octanoate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fluoroxypyr-meptyl : Ces informations ne sont pas disponibles.
Pyrasulfotole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mefenpyr-diethyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.
Heptanoate de bromoxynile : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Les effets observés ne semblent pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

10/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

concerner les êtres humains.

Fluoroxypyr-meptyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Pyrasulfotole : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Bromoxynil octanoate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Heptanoate de bromoxynile : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fluoroxypyr-meptyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Heptanoate de bromoxynile : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Fluoroxypyr-meptyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Pyrasulfotole : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : Cornée, vessie urinaire. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Group A3
Naphtalène	91-20-3	Group A3

NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

IARC

Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B
------------	---------	-------------------------

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bromoxynil octanoate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

11/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

étude menée sur deux générations chez le rat.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fluroxypyr-meptyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques. Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Heptanoate de bromoxynil : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques.

Fluroxypyr-meptyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Pyrasulfotole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 0.225 mg/l Essai en semi-statique; Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique Fluroxypyr-meptyle.
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate.
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.029 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate.
Toxicité chronique pour les	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

12/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

poissons	NOEC: 0.32 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique Fluroxypyr-meptyle.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.046 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate. CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.031 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate. CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 0.183 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique Fluroxypyr-meptyle.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 0.043 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate. CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.073 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil octanoate. CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.083 mg/l Durée d'exposition: 120 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate. CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.21 mg/l Durée d'exposition: 336 h La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil heptanoate. CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 0.24 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique Fluroxypyr-meptyle. CE50b (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)) > 0.47 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique Fluroxypyr-meptyle. CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 1.410 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique Fluroxypyr-meptyle.
Biodégradabilité	Bromoxynil octanoate:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

13/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

	<p>Pas rapidement biodégradable Heptanoate de bromoxynile: Pas rapidement biodégradable Fluoroxypyrr-meptyl: 32 %, Durée d'exposition: 28 jr Pas rapidement biodégradable Pyrasulfotole: Pas rapidement biodégradable Mefenpyr-diethyl: Pas rapidement biodégradable</p>
Koc	<p>Bromoxynil octanoate: Koc: 639 Heptanoate de bromoxynile: Koc: env. 600 Fluoroxypyrr-meptyl: Koc: 6200 - 43000 Pyrasulfotole: Koc: 20 - 213; log Koc: 2.34 Mefenpyr-diethyl: Koc: 625</p>
Bioaccumulation	<p>Bromoxynil octanoate: Facteur de bioconcentration (FBC) 230 Ne montre pas de bioaccumulation. Heptanoate de bromoxynile: Donnée non disponible, Ne montre pas de bioaccumulation. Fluoroxypyrr-meptyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 26 Pyrasulfotole: Ne montre pas de bioaccumulation. Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232 Ne montre pas de bioaccumulation.</p>
Mobilité dans le sol	<p>Bromoxynil octanoate: Légèrement mobile dans le sol Heptanoate de bromoxynile: Légèrement mobile dans le sol Fluoroxypyrr-meptyl: Immobilisé dans le sol Pyrasulfotole: Modérément mobile dans le sol Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol</p>
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	<p>Bromoxynil octanoate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Heptanoate de bromoxynile: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Fluoroxypyrr-meptyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Pyrasulfotole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Mefenpyr-diethyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).</p>
Information écologique supplémentaire	<p>Pas d'autre effet à signaler.</p>
Précautions pour la	<p>Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
10200031055

14/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

protection de l'environnement

souterraines.
Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.
Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.
Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées.
La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques.
La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées peut être nocive pour les plantes non-cibles.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit

Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.
Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors.
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.
Récipients à rincer 3 fois.
Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur lors du remplissage.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers.
Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BROMOXYNIL, FLUROXYPYR-MEPTYL)

49CFR

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

15/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

Nom d'expédition des Nations unies
RQ

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S.
(BROMOXYNIL, NAPHTHALENE)
Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 2,631 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU
Classe
Groupe d'emballage
Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies

3082
9
III
OUI
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(BROMOXYNIL, FLUROXYPYR-MEPTYL SOLUTION)

IATA

Numéro ONU
Classe
Groupe d'emballage
Marque dangereux pour l'environnement
Nom d'expédition des Nations unies

3082
9
III
OUI
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(BROMOXYNIL, FLUROXYPYR-MEPTYL SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 33248

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

16/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mention d'avertissement: Attention!

Mentions de danger: Nocif ou mortel en cas d'ingestion.
Peut provoquer une irritation des yeux.
Provoque une irritation de la peau.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



INFINITY® FX

Version 2.0 / CDN
102000031055

17/17

Date de révision: 11/02/2020
Date d'impression: 11/03/2020

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Mise à jour rédactionnelle.

Date de révision: 11/02/2020

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.